

Réformes de la PAC et présence européenne sur les marchés des PED

Réformes de la PAC et présence européenne sur les marchés des PED

Rédaction : Aline Mosnier (GRET)

Coordination : Damien Lagandré (GRET)

● JUIN 2008

● Le CERDI et le GRET n'entendent donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans cet article. Ces opinions doivent être considérées comme propres à l'auteur.

Sommaire

5	I. Introduction
7	II. Réforme de la PAC et production communautaire
7	Les réformes de la PAC depuis 1992
9	Dépenses de la PAC par secteur et évolution de la production communautaire
11	III. Évolution des exportations européennes en volume et par destination
11	Évolution des volumes exportés par produit
14	Les destinations des exportations européennes
11	IV. La place de l'Union européenne sur les marchés agricoles de l'UEMOA
16	Évolution des importations de l'UEMOA en provenance de l'Union européenne en valeur
19	Évolution des parts de marché de l'Union européenne
5	V. Conclusion
23	Références bibliographiques
25	Annexes
27	• Annexe 1 — Produits retenus dans l'analyse
29	• Annexe 2 — Composition des groupes de pays
31	• Annexe 3 — Évolution des dépenses de restitutions par secteur
33	• Annexe 4 — Évolution des exportations de l'Union européenne
35	• Annexe 5 — Destination des exportations de l'UE-15
37	• Annexe 6 — Évolution de la part des importations totales de l'UEMOA en provenance de l'UE-15

I. Introduction

L'agriculture a été placée au centre du dernier cycle de négociations commerciales multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ceci devait plus particulièrement favoriser les pays en développement (PED) dans lesquels l'agriculture est souvent d'une importance capitale, en termes de contribution à la richesse nationale ou de lutte contre la pauvreté.

Les subventions européennes sont accusées de fausser la concurrence entre les produits agricoles exportés par l'Union européenne (UE) et ceux des pays du Sud. Les ONG de solidarité internationale ont particulièrement dénoncé les conséquences négatives de la Politique agricole commune (PAC) sur les agriculteurs des PED dans quelques secteurs clés tels que le lait, le sucre, la viande de volaille ou de bœuf, dans certaines régions ou pays tels que l'Afrique de l'Ouest, la Jamaïque, le Kenya ou encore l'Inde (Oxfam, CFSI, ActionAid). De plus, beaucoup d'entre elles ne croient pas aux réformes qui ont été entreprises. Au contraire, elles dénoncent le fait que la boîte verte (OMC) soit utilisée par l'UE et les États-Unis pour continuer de subventionner massivement leur agriculture au détriment des PED (OXFAM, Action-Aid, Caritas, CIDSE, 2005). Plusieurs auteurs soulignent cependant que les effets des subventions européennes sont asymétriques selon que les pays tiers soient importateurs ou exportateurs de produits agricoles (Panagariya, 2005 ; Bureau et Matthews, 2005).

La mise en œuvre des réformes de la PAC s'est toujours échelonnée sur plusieurs années et de manière progressive d'une réforme à l'autre, ce qui limite les ajustements de la production agricole à court terme. Néanmoins, elles fournissent des signaux forts sur l'évolution du soutien à plus long terme. Elles influencent donc les anticipations des producteurs sur l'avenir. De manière générale, le soutien modifie le comportement du producteur par quatre types de canaux : le soutien peut influencer les décisions d'entrée et sortie du secteur ; il peut entraîner une variation de la production de façon à maximiser l'aide reçue ; il peut favoriser l'investissement ; et enfin, il peut modifier l'attitude des agriculteurs face au risque (Courleux, Guyomard, Levert, 2007). Comme la production est ensuite vendue sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux, on peut raisonnablement penser que les réformes de la PAC vont avoir des conséquences sur les volumes exportés.

Le but de cette étude est de mettre en perspective les réformes récentes de la PAC avec l'évolution des exportations européennes agricoles et agroalimentaires entre 1995 et 2006¹.

Afin d'avoir une vision plus globale des effets des réformes de la PAC sur la présence européenne sur les marchés des PED, nous avons décidé de ne pas étudier un secteur particulier. Au final, nous avons retenu six grandes catégories de produits alimentaires : les céréales et

¹ Il aurait été souhaitable d'avoir une période plus longue mais sur Eurostat, les données ne sont disponibles qu'à partir de 1995.

les produits à base de céréales, le lait et les produits laitiers, le sucre, les huiles végétales, les fruits et légumes et les viandes. Nous avons ensuite sélectionné plusieurs produits ou sous-catégories de produits qui font l'objet d'exportations significatives de la part de l'UE (voir Annexe 1).

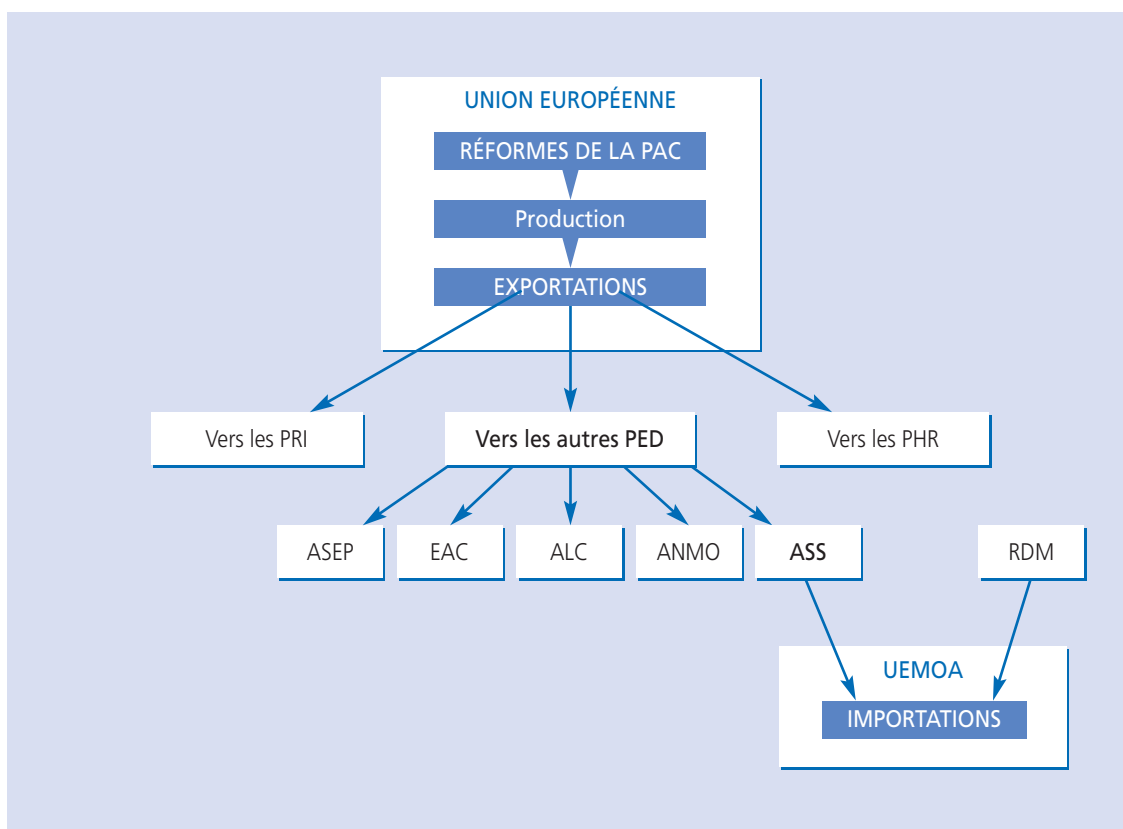
Nous commençons par rappeler les réformes de la PAC qui ont été lancées depuis 1992. Puis nous comparons l'évolution du soutien aux différents secteurs avec l'évolution de la production et des exportations européennes.

Comme nous nous intéressons à l'évolution des exportations européennes à destination des PED, nous effectuons une première décomposition entre les pays à haut revenu (PHR), les pays à revenu intermédiaire (PRI) et les autres pays en développement (PED). Nous distinguons cinq sous-régions parmi les autres PED : l'Asie du Sud et de l'Est et le Pacifique (ASEP),

l'Europe et l'Asie centrale (EAC), l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC), l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (ANMO), et l'Afrique subsaharienne (ASS). Nous nous sommes appuyés sur la typologie établie par la Banque mondiale pour établir ces regroupements à quelques exceptions près : la catégorie des pays à revenu intermédiaire correspond à la catégorie « économies à revenu intermédiaire supérieur » à laquelle nous avons rajouté la Chine. Les autres PED regroupent les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur (voir Annexe 2).

Dans un troisième temps, nous nous concentrons sur les pays de l'UEMOA pour comparer l'évolution des importations en provenance de l'UE à l'évolution des importations totales, afin d'étudier l'évolution des parts de marché de l'UE dans cette région. Tous les pays de l'UEMOA, à l'exception de la Côte d'Ivoire, font

FIGURE 1 > Chaîne de transmission des effets de la PAC sur les PED



partie de la catégorie des Pays les moins avancés (PMA) ; l'incidence de la pauvreté y est donc élevée ainsi que la dépendance de l'économie au secteur agricole. De plus, la France entretient avec ces pays des relations commerciales particulièrement étroites. Enfin, un tarif extérieur commun (TEC) a été mis en place en 2000 pour toutes les importations dans la zone.

II. Réforme de la PAC et production communautaire

●● Les réformes de la PAC depuis 1992

Un des objectifs assignés à la politique agricole européenne par le Traité de Rome (Article 39) était d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole. La garantie de prix minimums pour les producteurs est le principe qui en a découlé et qui a longtemps été au cœur de la PAC.

Le mécanisme d'intervention au cœur de l'« ancienne » PAC

Cela consiste à racheter une partie de la production lorsque le prix du marché descend en-dessous d'un certain seuil (prix d'intervention), afin de faire remonter le prix. Les marchandises stockées peuvent être revendues sur le marché intérieur lorsque les prix se rétablissent ou sur le marché mondial en bénéficiant de subventions aux exportations.

Mais les instances communautaires n'ont souvent pas su ajuster à temps les prix d'intervention afin d'éviter ou de résorber les excédents. C'est ainsi que les stocks européens ont atteint des niveaux record au début des années 90. Entre 1988 et 1991, le stock de céréales est passé de 10 à 25 millions de tonnes, tandis que le stock de viande rouge est passé de 380 000 à 900 000 tonnes (Bureau, 2007). Des réformes

ont été amorcées pendant les années 80 avec des mesures de contrôle de l'offre (quotas laitiers, gel des terres) mais elles n'ont cependant pas permis d'enrayer la croissance de la production.

De plus, lors de l'Uruguay Round qui débute en 1986, les pays du groupe de Cairns dénoncent la concurrence déloyale de l'Europe. C'est la première fois que l'agriculture entre dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Lorsque l'Uruguay Round prend fin en 1994 avec la signature des Accords sur l'Agriculture, trois boîtes sont définies afin de permettre de classer les aides selon l'importance des distorsions qu'elles entraînent :

- la boîte orange regroupe toutes les mesures de soutien interne qui ont des effets de distorsion sur la production et les échanges ;
- la boîte bleue est une catégorie orange assortie de mesures visant à réduire les distorsions ;
- la boîte verte regroupe les subventions qui n'ont pas ou très peu d'effets de distorsion sur les échanges.

Pour l'UE, l'objectif devient alors de continuer son soutien à l'agriculture avec des mesures autorisées à l'OMC, c'est-à-dire celles de la boîte verte, alors que le soutien des prix doit être diminué.

1992 : un désengagement progressif des marchés agricoles

Avec la réforme de 1992, les prix d'intervention sont supprimés pour les oléagineux, et ils sont réduits pour les céréales (- 35 %), le beurre (- 5 %), le lait (- 4 % pour le prix objectif), et la viande bovine (- 15 %). Afin de compenser la perte de revenus engendrée, des aides directes sont versées aux producteurs, mais elles sont conditionnées à des mesures de limitation des quantités telles que le gel des terres² pour les

² Les paiements concernant la Surface en céréales et oléo-protéagineux (SCOP) étaient soumis à l'obligation de mise en jachère de 10 % de cette surface, mais une partie de cette surface pouvait être mise en culture à vocation non alimentaire (cultures énergétiques).

grandes cultures et le seuil de chargement³ maximal pour les élevages bovins. Ces mesures sont appliquées entre 1993 et 1995 avec une certaine efficacité puisque les dépenses d'intervention passent de 8 milliards d'euros en 1992 à environ 1 milliard d'euros en 1995 (MAP/Commission européenne, 2002).

La réforme de 1992 ne conduit cependant qu'à un semi-découplage car les aides restent liées à la production. Ces mesures rentrent donc dans la boîte bleue de l'OMC et ne sont que temporairement acceptées. D'autre part, la perspective de l'élargissement de l'UE fait craindre un retour des excédents et une explosion du budget.

Les réformes après 1992 : on garde le même cap !

La réforme de l'Agenda 2000 procède alors à une nouvelle baisse des prix d'intervention : - 15 % pour les céréales et - 20 % pour la viande bovine, ce qui conduit à remplacer le prix d'intervention par un prix de base⁴ pour la viande bovine. Pour les fruits et légumes, le prix d'intervention est supprimé à partir de 1996. Les aides directes pour les oléagineux et les céréales sont homogénéisées et ne compensent plus que partiellement la baisse des prix. Pour les bovins, une prime à l'abattage est créée et les autres primes sont revalorisées (Prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes, Prime aux bovins mâles).

L'Agenda 2000 met en avant la multifonctionnalité de l'agriculture à travers la création d'un « deuxième pilier » qui vise à financer des mesures de développement rural répondant aux exigences de la boîte verte.

Cependant, la production et le budget continuent d'augmenter, et le financement du second pilier reste faible. Ainsi, la réforme du 26 juin 2003 supprime le prix d'intervention pour le seigle à partir de 2004 et prévoit la suppression du prix d'intervention pour le maïs à partir de 2009. Les prix d'intervention sont aussi réduits pour le riz (- 50 %), le beurre (- 25 %), le lait en poudre (- 15 %) et les majorations mensuelles sont réduites de moitié pour les cé-

réales. Les quantités admissibles à l'intervention sont aussi limitées pour le beurre et le lait. Trois éléments clés sont introduits par la réforme du Luxembourg : le découplage des aides directes⁵, la conditionnalité⁶ de toutes les aides directes, et la modulation obligatoire⁷ (Maapar, 2004).

Évolution des distorsions causées par la PAC

- ▶ À l'exception du sucre, les prix garantis ont été diminués, voire supprimés, dans tous les secteurs, ce qui a fait largement baisser les dépenses liées au stockage. Les prix perçus par les agriculteurs étaient supérieurs de 27 % aux cours observés sur les marchés mondiaux en 2004-2006, contre 79 % en 1986-1988 (OCDE, 2007).
- ▶ La réduction des prix d'intervention ainsi que l'amélioration des cours mondiaux en fin de période ont permis une diminution des subventions aux exportations qui avaient atteint des niveaux record au début des années 90. Or les mesures de soutien à l'exportation sont particulièrement condamnées par l'ensemble de la communauté internationale du fait qu'elles permettent de rendre compétitifs des exportateurs qui ne le seraient pas sans elles et de conquérir de nouveaux marchés (Alpha et al., 2006).
- ▶ En contrepartie de la diminution de l'intervention, les aides directes ont été en cons-

³ Le chargement est la densité des animaux par hectare.

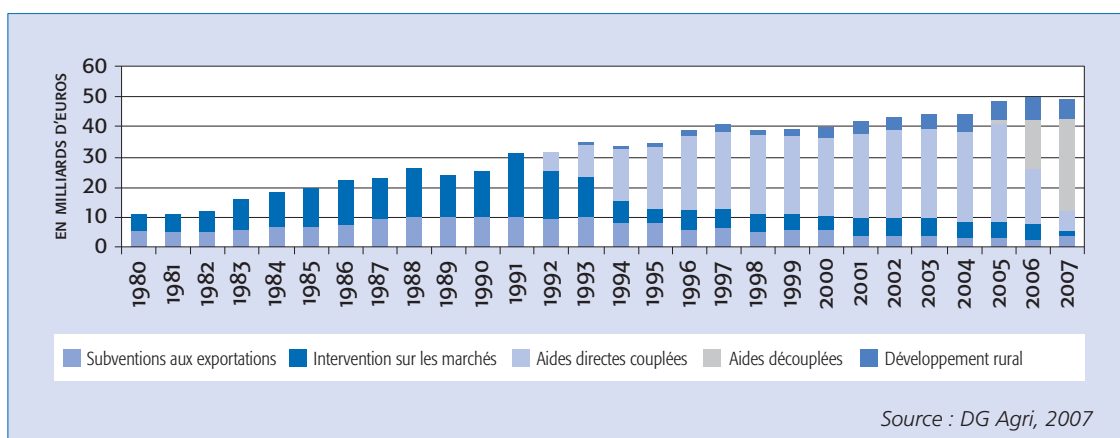
⁴ Le prix de base déclenche des aides pour un stockage privé lorsque le prix du marché tombe trop bas.

⁵ Les Droits à paiements uniques (DPU) sont des droits à paiement individuels liés à la surface. Cependant, les États membres ont pu maintenir un lien partiel avec la production sous certaines conditions pour les céréales, les oléagineux, la viande bovine, les tomates transformées et l'huile d'olive notamment.

⁶ Conditionnalité des aides aux Bonnes conditions agronomiques et environnementales (BCAE) et aux normes réglementaires en matière d'environnement, de sécurité des aliments et de bien-être des animaux.

⁷ La modulation obligatoire consiste à transférer au minimum 5 % des aides directes du premier pilier au profit du second pilier.

FIGURE 2 > Évolution du soutien dans le cadre de la PAC de 1980 à 2007



tante progression. Elles constituaient en moyenne 30 % du revenu agricole en 2001 (*ministère de l'Agriculture, 2005*). En 2007, elles représentent 66 % des dépenses de la PAC (*DG Agri, 2007*). Elles ont permis de compenser la baisse des revenus suite à la baisse des prix garantis, tout en permettant une allocation du soutien plus transparente et plus ciblée. Le découplage introduit par la réforme de 2003 s'est traduit par le versement d'un paiement unique par exploitation, sans lien avec les activités de production entre 2005 et 2007. La notion de découplage reflète l'idée que les effets de distorsion sur la production et sur les échanges doivent être nuls ou minimales (*Lopez, 2001*).

- Et enfin le second pilier, qui regroupe des mesures en faveur du développement rural sans lien direct avec la production agricole, a été renforcé par la réforme de 2003 avec la modulation obligatoire.

Les réformes de la PAC depuis 1992 se sont directement inspirées des recommandations de la théorie économique afin de diminuer les distorsions de la production et des échanges (OCDE, 2007). La diminution du soutien des prix, puis le découplage des aides⁸ devaient permettre à l'offre agricole européenne de mieux s'adapter aux signaux du marché et d'être plus compétitive sur les marchés mondiaux (Commission européenne, 2007).

● ● Dépenses de la PAC par secteur et évolution de la production communautaire

Les données sur la production en volume viennent de la base de données Eurostat. Les Rapports financiers du Fonds européen d'orientation et de garantie entre 1995 et 2006 (FEOGA, puis FEAGA à partir de 2006) ont été utilisés pour les dépenses de la PAC par secteur.

Secteurs historiquement fortement soutenus par la PAC

- *Céréales, viande bovine, lait et produits laitiers*

En 1995, les premiers secteurs qui bénéficiaient des dépenses du FEOGA étaient les céréales (26,3 % des dépenses totales), les produits laitiers (11,3 %) et la viande bovine (11,3 %). Tandis que la part des dépenses totales allouée aux céréales et à la viande bovine a eu tendance à gonfler au cours de la période (32,2 % pour les céréales en 2002, 17,4 % pour la viande bovine en 2004), celle pour les produits laitiers a fortement diminué (4,5 % en 2004). En effet, suite à la diminution des prix d'inter-

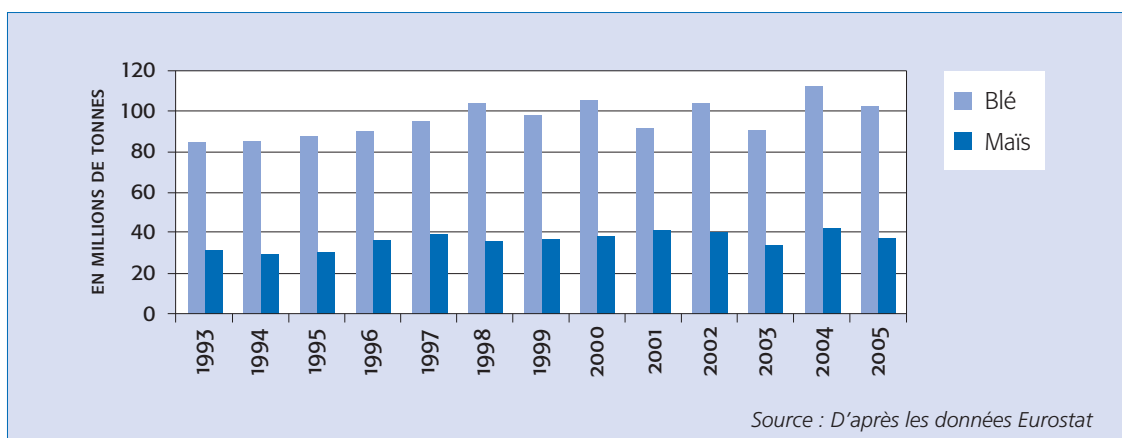
⁸ Pour une analyse des effets du découplage des aides, voir Butaut et al. (2005).

vention, les céréales et la viande bovine sont les deux secteurs qui ont le plus bénéficié des aides directes.

Les céréales représentent environ un tiers de la surface agricole de l'UE (Bureau, 2007). La

production de blé est passée de 80 à 100 millions de tonnes et la production de maïs a aussi augmenté sur la période, mais il semble que depuis 1997 on assiste à une augmentation de l'instabilité de la production.

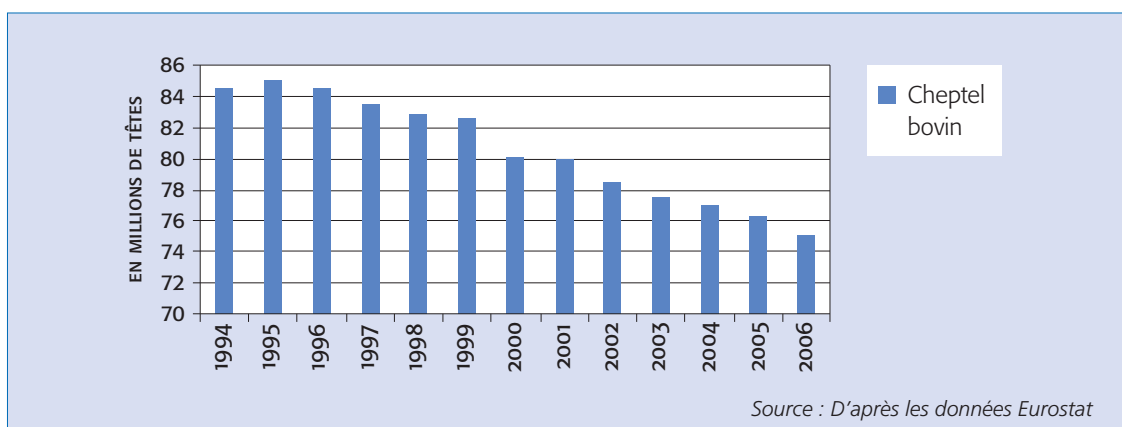
FIGURE 3 > Évolution de la production de blé et de maïs dans l'UE-15



La suppression du prix d'intervention pour la viande bovine en 2000 et la mise en place d'une prime à l'abattage devaient permettre de résorber les excédents provoqués par la crise de la vache folle en 1996. Bien qu'une revalorisation des autres primes spécifiques au secteur ait été mise en place et que les prix de la viande bovine soient remontés en fin de période, la production est passée de près de

8 milliards de tonnes en 1995 à 7,3 milliards en 2006. Vu l'évolution du cheptel bovin européen qui a perdu près de 10 millions de têtes entre 1995 et 2006, il semble que ce soit dû à l'abattage de vaches laitières en fin de période. Cependant, la production communautaire de lait a augmenté de manière assez régulière, probablement grâce à une augmentation de la productivité.

FIGURE 4 > Évolution du cheptel bovin européen



- *Sucre, oléagineux, huile d'olive et fruits et légumes*

La part des dépenses totales du FEOGA consacrée à ces secteurs s'élevait en 1995 à 6,4 % pour les oléagineux, 5,1 % pour le sucre, 2,3 % pour l'huile d'olive, et 5,1 % pour les fruits et légumes. Celle-ci semble plutôt en hausse pour l'huile d'olive (5,5 % en 2004) tandis qu'elle a diminué pour les fruits et légumes (3,5 % en 2004), le sucre (2,9 % en 2004), et les oléagineux (3,8 % en 2002). Seul le secteur sucrier bénéficiait encore de prix d'intervention en 2006.

Les dépenses de la PAC pour le secteur sucrier sont essentiellement dirigées vers les restitutions aux exportations. Les dépenses pour le secteur varient donc principalement en fonction des cours mondiaux. La production de betteraves sucrières a varié entre 100 et 120 millions de tonnes sur la période. Dans le secteur des fruits et légumes, lorsque le prix d'intervention a été supprimé en 1997, l'accent a été mis sur les organisations de producteurs. Pour les oléagineux, la production de biocarburants a valorisé la production de colza qui atteint en 2006 son niveau le plus élevé depuis 1995. Enfin, le système d'aides directes est plutôt très favorable aux producteurs d'huile d'olive. La production d'huile d'olives est passée de 1,4 millions de tonnes à plus de 2 millions de tonnes en 2006.

Secteurs peu soutenus par la PAC

La viande de volaille et la viande de porc ne bénéficient que d'une protection douanière et de restitutions aux exportations. Depuis 2001, elles représentent entre 0,2 et 0,4 % des dépenses totales de la PAC. On remarque que la production de viande porcine a fortement augmenté en début de période. Elle atteignait, en 2006, 18 millions de tonnes contre 16 millions de tonnes en 1995. La production de volailles a fortement augmenté entre 1995 et 1998 mais en 2002, la crise de la grippe aviaire a fait du tort au secteur.

La production de pommes de terre ne bénéficie d'aucun soutien dans le cadre de la PAC bien qu'elle soit parmi les plus importantes pro-

ductions agricoles de l'Union. La production varie entre 40 et 50 millions de tonnes sur la période étudiée.

III. Évolution des exportations européennes en volume et par destination

Les données utilisées viennent de Comext, la base de données de l'UE sur son commerce extérieur. Ce sont les exportations en volume.

●● Évolution des volumes exportés par produit

Les exportations de céréales, de lait et de sucre

C'est environ 13 % de la production européenne en céréales qui a été exportée sur la période 1993-2003 (Eurostat). La première céréale qui est exportée est le blé (blé tendre) avec près de 10 millions de tonnes exportées par an en moyenne entre 1995 et 2006 (voir Annexe 4). Les autres céréales exportées représentent des volumes beaucoup plus faibles : près de 1 million de tonnes de seigle, 400 et 300 000 tonnes d'avoine et de riz, et moins de 200 000 tonnes de maïs ont été exportées par an, en moyenne, sur la même période. Les exportations des produits à base de céréales ont connu une bonne progression au cours de la dernière décennie : les exportations de farines ont augmenté de près de 100 %, et les volumes exportés des autres produits à base de céréales ont augmenté de 70 % entre 1995 et 2006.

Près de la moitié des exportations de lait de l'UE sont des exportations de lait en poudre. L'UE est un acteur majeur sur le marché mondial du lait, mais on note toutefois que les volumes exportés de poudre de lait ont globale-

ment diminué entre 1995 et 2006 : les volumes exportés s'élevaient à plus de 1,6 milliards de tonnes en 1996 contre environ 1 milliard en 2006. Les produits laitiers sont aussi un poste important de recettes d'exportations pour l'UE, plus particulièrement le fromage qui constituait le septième poste de recettes d'exportation pour les produits alimentaires entre 2004 et 2006. Les exportations de produits laitiers en volume n'ont cependant connu qu'une légère augmentation entre 1995 et 2006.

On remarque que les exportations de beurre ont connu un pic entre 2001 et 2004 suite à la nécessité de déstockage après l'augmentation de stocks de beurre à partir de 2000.

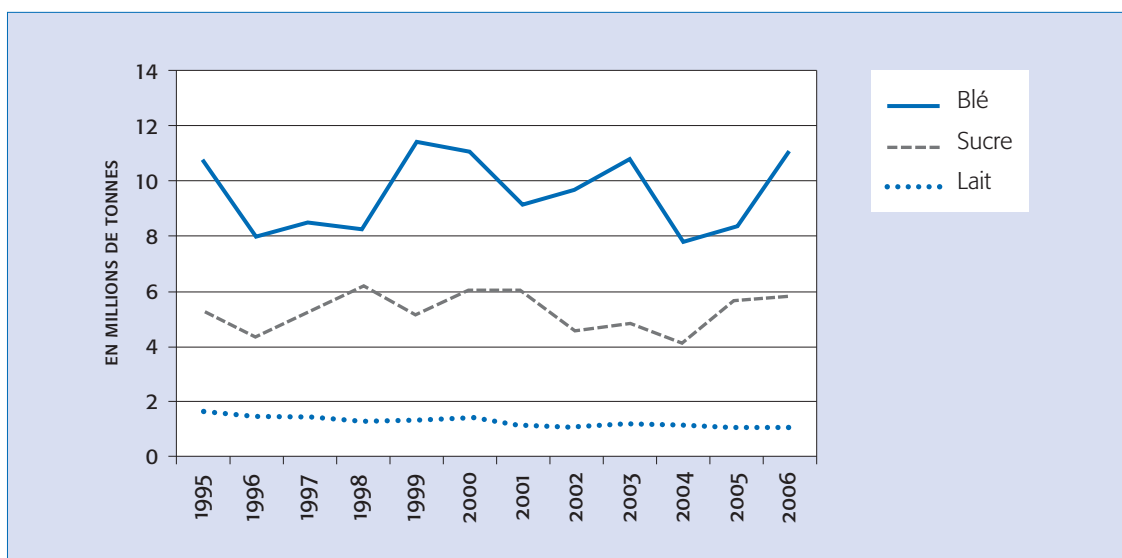
Les exportations de sucre faisaient rapporter 1,38 milliards d'euros par an en moyenne entre 2004 et 2006 (MAP, 2007) à l'UE. Les volumes exportés se situent entre 4 et 6 millions de tonnes entre 1995 et 2006 et sont assez instables. La production de sucre en Europe est clairement tournée vers les marchés mondiaux avec l'établissement pour chaque année des quotas de production avec des prix garantis destinés aux marchés mondiaux (quotas B). Ainsi, c'est environ 30 % de la production totale de sucre qui est exporté avec l'aide de restitutions à l'exportation.

Au final, les volumes exportés sont même supérieurs puisqu'il faut ajouter à la production européenne, la production des pays ACP importée dans l'UE dans le cadre du régime préférentiel et réexporté ensuite avec restitutions au prix mondial. Avec la réforme de l'OCM sucre de 2003 et les ajustements complémentaires de 2007, la production européenne de sucre devrait toutefois diminuer et les exportations aussi (voir Figure 5).

La diminution des prix d'intervention des céréales a eu pour conséquence de réduire le recours aux restitutions à l'exportation qui sont passées de plus d'1 milliard d'euros en 1995 à 127 millions d'euros en 2006 (voir Annexe 3). L'UE exporte aussi des produits à base de céréales qui peuvent également bénéficier de subventions à l'exportation.

Sur la période 1990-2000, les prix intérieurs européens ont été en moyenne supérieurs aux prix mondiaux de 117 % pour le beurre, de 40 % pour le lait écrémé en poudre et de 66 % pour la poudre grasse. Il est donc clair que sans restitutions, l'écoulement des produits laitiers sur les pays tiers n'aurait pas pu être assuré (AND International, 2002). Les restitutions représentaient le premier poste de dépense de la politique laitière européenne jusqu'en 2004,

FIGURE 5 > Évolution des exportations de blé, de lait et de sucre de l'UE-15 (en millions de tonnes)

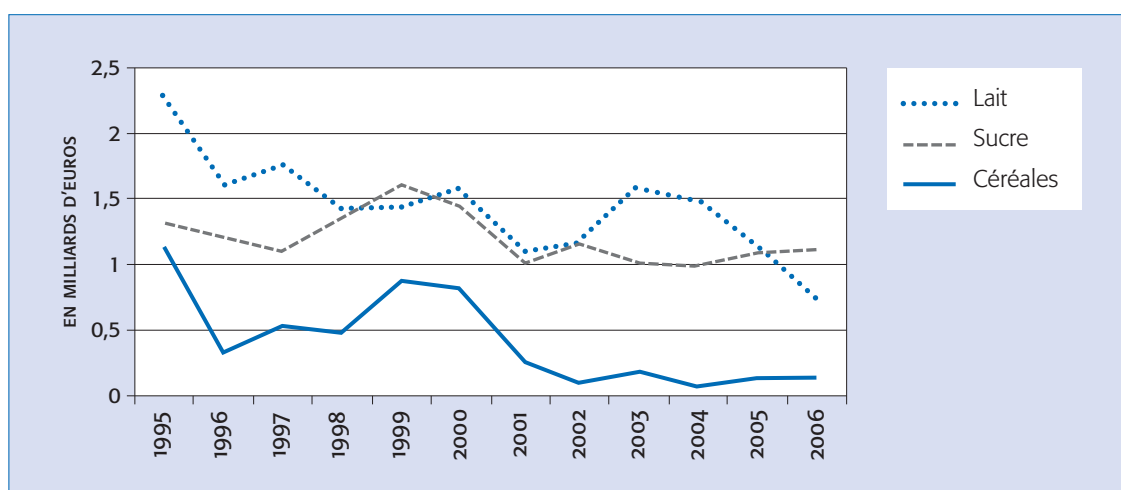


avant de diminuer de manière significative à partir de 2003 suite à la diminution des prix d'intervention.

Sur la période 1995-2006, le montant des restitutions pour le sucre est passé de près de 1,9 milliard d'euros à 1,5 milliard d'euros. Ce montant a atteint son niveau maximum en 1999

avec un peu plus de 2 milliards d'euros. Depuis, les restitutions avaient diminué de manière continue jusqu'en 2005 où elles ont connu une nouvelle hausse. Les exportations de lait et de sucre sont particulièrement décriées du fait qu'elles absorbaient encore en 2006 près de 2 milliards d'euros de restitutions à l'exportation.

FIGURE 6 > Évolution des montants alloués aux subventions aux exportations pour les céréales, le lait et les produits laitiers, et le sucre



Quelques produits agricoles européens de plus en plus exportés

Les exportations en volume de l'UE-15 ont progressé entre 1995 et 2006 pour l'huile d'olive, les fruits et légumes et en particulier les oignons et les tomates préparées, la viande de porc et la viande de volaille.

L'UE produit 80 % de l'huile d'olive au niveau mondial (*Commission européenne, 2002*), et bien que l'UE consomme la grande majorité de sa production, les exportations d'huile d'olive ont quasiment doublé en dix ans.

Les exportations de fruits et légumes de l'UE ont également progressé entre 1995 et 2006. En particulier, les exportations d'oignons ont été multipliées par plus de 3, et celles de tomates préparées par 1,7. Les exportations de pommes de terre sont en hausse mais elles sont particulièrement instables. On constate que

pour une production communautaire de 40 à 50 millions de tonnes de pommes de terre, les exportations s'élèvent à environ 150 000. Le marché mondial sert donc essentiellement à ajuster l'offre à la demande européenne, ce qui peut expliquer la forte instabilité.

Les exportations de viande de porc ont augmenté de 250 % sur la période ! En 1995, les exportations de viande de porc représentaient seulement 3,2 % de la production totale européenne, contre 10 % en 2006. L'augmentation de la production européenne a donc principalement servi à alimenter le marché mondial.

Les exportations de viande de volaille ont augmenté entre 1995 et 2006, mais elles sont assez stables depuis 1998 où elles se sont stabilisées autour de 1 million de tonnes. La grippe aviaire avait entraîné une contraction de la consommation en Europe en 2002, ce qui s'est traduit

par une hausse ponctuelle des exportations. Ces produits peuvent bénéficier de subventions à l'exportation bien que celles-ci soient plafonnées à l'OMC.

Produits pour lesquels les exportations ont chuté

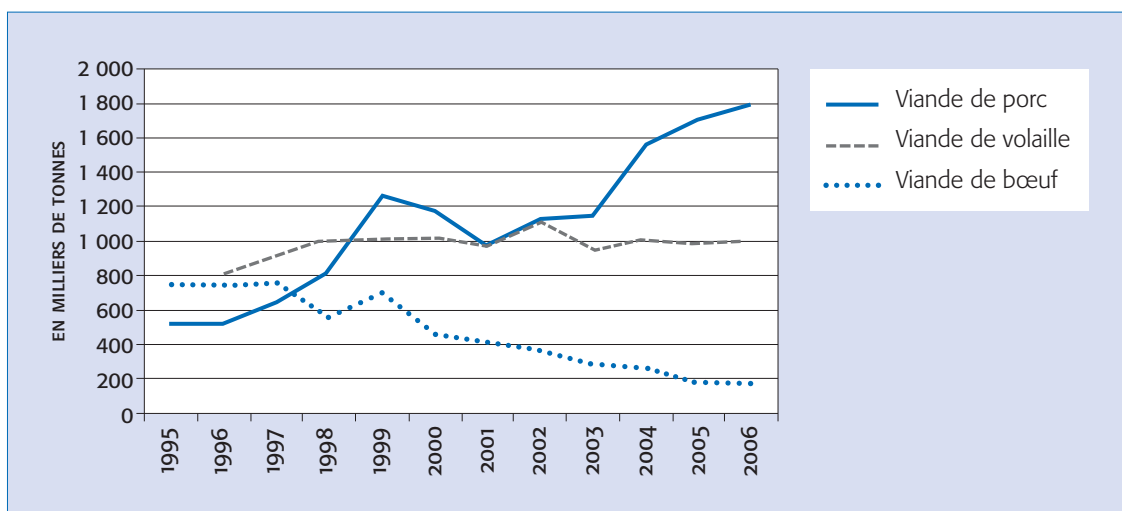
Les exportations d'huiles végétales (à partir d'oléagineux produits dans l'UE) et de viande bovine ont considérablement chuté en dix ans. Aujourd'hui, l'UE s'est quasiment retirée du marché mondial pour ces produits.

Les exportations d'huiles végétales ne sont pas négligeables pour l'UE (environ 1,6 millions de

tonnes par an entre 1995 et 2006) mais la majorité des huiles végétales exportées par l'UE ne sont pas issues d'une production communautaire : c'est le cas de l'huile de soja (en baisse) et de l'huile de palme (en forte hausse). Sinon, les exportations d'huiles de colza et de tournesol ont fortement diminué. Elles sont aujourd'hui quasiment nulles pour le colza.

Suite à la baisse de la production communautaire, les exportations de viande bovine ont diminué de manière drastique entre 1995 et 2006 puisqu'elles sont passées de près de 800 000 tonnes à moins de 200 000 tonnes, ce qui contraste avec l'évolution des exportations des autres viandes.

FIGURE 7 > Évolution des exportations de viandes de l'UE-15 (en milliers de tonnes)



Remarque :

Bien que l'UE soit pour certains produits agricoles, un acteur majeur sur le marché mondial, l'essentiel de la production européenne est consommée dans l'Union. Les volumes exportés représentent au maximum 30 % de la production totale (sucre) et le plus souvent, moins de 10 % de la production totale. À titre de comparaison, l'Australie et la Thaïlande exportent respectivement 75 % et 67 % de leur production de sucre (Alpha et al., 2006).

● Les destinations des exportations européennes

Des produits principalement exportés vers les PED

On remarque que les PED absorbent plus de la moitié des exportations totales européennes pour trois produits qui continuent de bénéficier de prix d'intervention dans l'UE : le blé, le

lait en poudre⁹ et le sucre (voir Annexe 5). Le beurre européen arrive aussi principalement sur les marchés des PED (voir Figure 8).

Quand on étudie un peu plus dans le détail les destinations de ces exportations, on remarque que ces produits sont principalement exportés vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient

(ANMO) et ensuite vers l'Afrique subsaharienne (ASS). Pour le lait en poudre, l'Afrique subsaharienne est maintenant le premier partenaire de l'UE. Tandis que les exportations vers les autres régions diminuent, celles vers l'ASS ne font qu'augmenter. Il est notamment intéressant de voir l'évolution très différente des exportations de lait en poudre de l'UE vers l'Amérique latine (ALC) et vers l'ASS : elles étaient environ au même niveau en 2000, soit autour de 100 000 tonnes, alors qu'en 2006 les exportations vers l'ALC s'élevaient à moins de 50 000 tonnes contre plus de 150 000 tonnes pour l'ASS (voir Figure 9).

⁹ Comme le lait frais et le lait concentré sont principalement exportés vers les pays à haut revenu, on remarque sur le graphique ci-dessous (Figure 9) que les exportations de lait toutes catégories confondues sont toujours majoritairement à destination des PED, mais l'écart avec les autres groupes de pays est moindre.

FIGURE 8 > Répartition des exportations européennes de blé, de sucre et de lait en 2006 entre les pays à haut revenu, les pays à revenu intermédiaire et les pays en développement

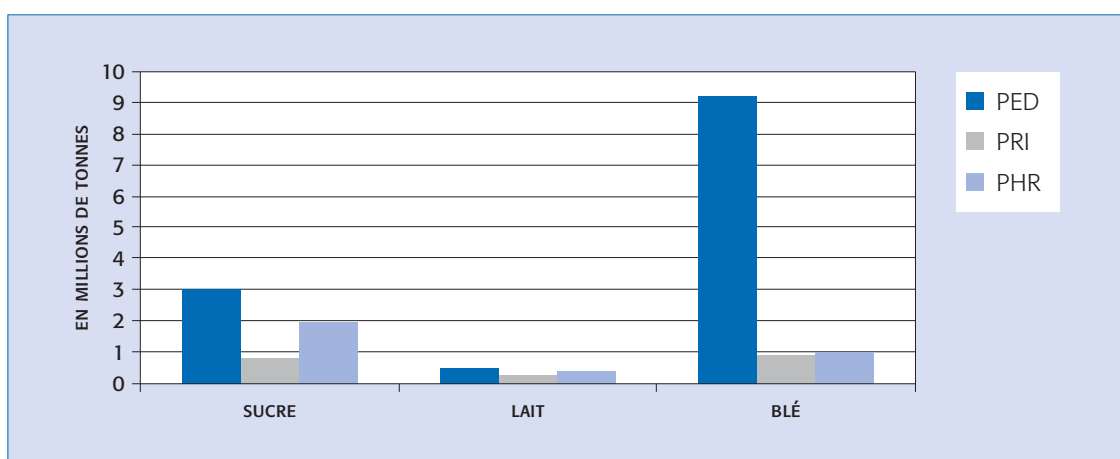
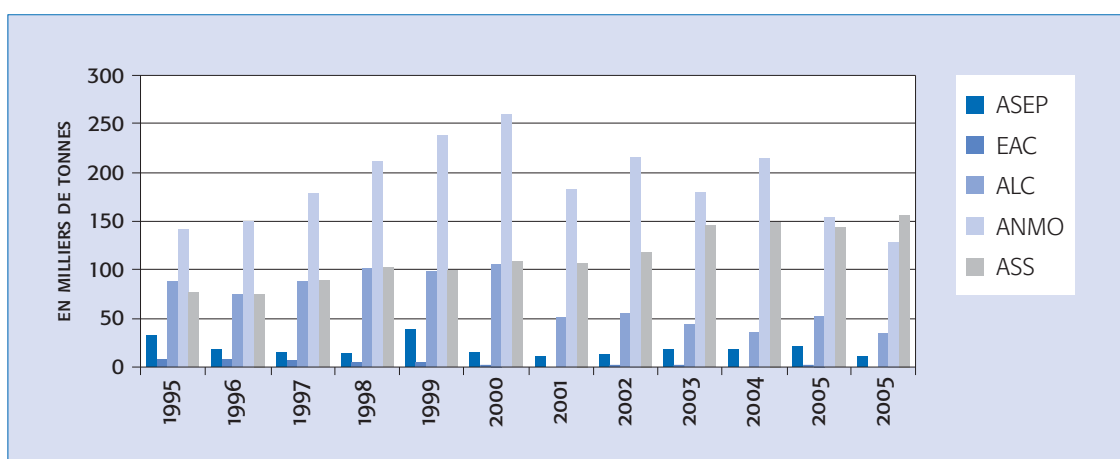


FIGURE 9 > Évolution des exportations européennes de lait en poudre dans les PED par sous-régions



Les PED sont aussi les premiers débouchés pour les farines. La progression des exportations de l'UE vers ce groupe de pays est considérable au cours de la dernière décennie : en 1995, elles se situaient à 100 000 tonnes, onze ans après elles ont triplé pour atteindre plus de 300 000 tonnes en 2006. Cette augmentation est tirée par les pays d'Afrique subsaharienne qui importaient 2 000 tonnes de farines alimentaires en 1995 contre plus d'1,4 millions de tonnes en 2006. C'est une conséquence directe de la croissance urbaine des dernières années et des modifications des habitudes alimentaires dans les villes. On peut penser que c'est la conséquence d'une consommation croissante de pain, mais les farines regroupent aussi les extraits de malt qui servent à brasser la bière.

Autres produits : les PED sont des débouchés de plus en plus importants pour l'Union européenne

Si les pays en développement achètent aujourd'hui 12 % des exportations totales européennes des autres produits à base de céréales (farines et pâtes exclues), ils constituent un marché en pleine expansion pour l'UE avec un taux de croissance de 143 % entre 1995 et 2006.

Les pays à revenu intermédiaire sont des destinations traditionnelles d'exportation en progression pour la plupart des fruits et légumes frais, tandis que les préparations de légumes telles que les tomates préparées vont tout d'abord vers les marchés des pays riches. Cependant, là encore, les PRI et les autres PED sont des marchés d'exportation très dynamiques. Les exportations d'oignons de l'UE ont été respectivement multipliées par 3 et 5 vers ces groupes de pays, tandis qu'elles sont restées constantes vers les autres pays riches. On observe la même tendance pour les fruits : en 1995, 13 % des exportations totales de pommes étaient envoyées vers les PED contre 22 % en 2006.

En 2006, les PRI offraient les principaux débouchés à l'UE pour l'ensemble des exportations de viande. Les exportations vers les PRI sont en légère progression pour la viande de volaille, et

elles explosent pour la viande de porc depuis 2003. Les exportations de volaille vers les PED avaient dépassé celles vers les PRI en 2004, avant de baisser en fin de période. Elles restent toutefois à un niveau élevé, supérieur aux volumes exportés vers les autres pays riches. Et en ce qui concerne la viande de porc, les exportations à destination des PED sont passées de 12 millions de tonnes en 1995 à 125 millions de tonnes en 2006 !

IV. La place de l'Union européenne sur les marchés agricoles de l'UEMOA

L'Union économique et monétaire Ouest-africaine est née en 1994, elle regroupe huit pays d'Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

● ● Évolution des importations de l'UEMOA en provenance de l'Union européenne en valeur

Importations en provenance de l'UE dominées par trois produits : le lait, le blé et le sucre

En moyenne sur la période 1995-2006, les trois premiers produits alimentaires qui ont été importés par les pays de l'UEMOA en provenance de l'UE sont le blé tendre, le lait en poudre et le sucre. Elles se sont respectivement élevées en moyenne à 83, 69 et 55 millions d'euros par an.

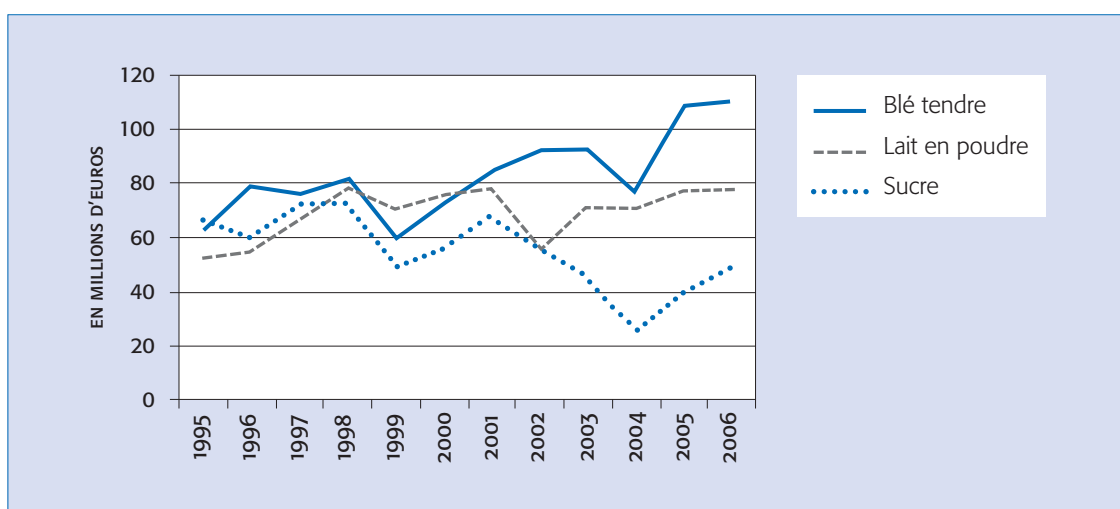
Cela vient renforcer les résultats trouvés dans la section précédente selon lesquels ce sont les pays en développement qui tirent les exportations européennes pour ces trois pro-

duits, et en particulier le continent africain. Le blé et le lait en poudre sont considérés par les pays de l'UEMOA comme des biens de première nécessité, et à ce titre ils ne sont soumis qu'à des droits de douane de 5 %, ce qui est très faible.

On remarque que les importations de blé tendre de l'UEMOA en provenance de l'UE ont augmenté très fortement depuis 1999 : elles sont passées de 60 millions à 110 millions d'euros en 2006.

La seule baisse des importations de blé tendre a eu lieu en 2004, probablement suite à la mauvaise récolte de 2003 en Europe à cause de la sécheresse. Par contre, les importations de sucre en provenance de l'UE sont en baisse depuis 2001 bien qu'elles aient remonté les deux dernières années. Quant aux importations de lait en poudre, après une forte hausse entre 1995 et 1998, elles semblent s'être stabilisées autour de 70-75 millions d'euros.

FIGURE 10 > Évolution des importations de blé tendre, de lait en poudre et de sucre en provenance de l'UE-15 dans les pays de l'UEMOA



De plus en plus de produits prêts à la consommation importés de l'Union européenne

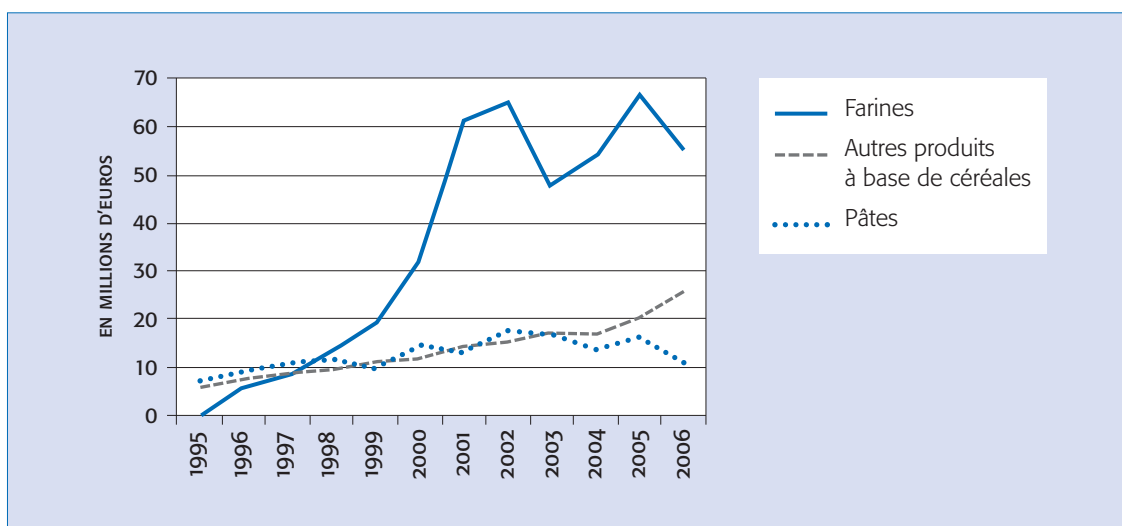
Une tendance lourde de la demande des pays de l'UEMOA pour les produits européens est une croissance forte de la consommation de produits transformés suite à l'urbanisation grandissante dans ces pays qui s'accompagne d'une modification des modes de vie et donc, des habitudes alimentaires. Les importations de ces produits en provenance de l'UE ont connu des taux de croissance tous supérieurs à 100 % entre 1995 et 2006.

Les importations de farines en provenance de l'UE ont explosé entre 1995 et 2001 : d'un montant négligeable en 1995, elles ont atteint plus de 60 millions d'euros en 2001 ! Les au-

tres produits à base de céréales (en dehors des pâtes) sont aussi en forte croissance puisqu'elles ont été multipliées par 5 entre 1995 et 2006. La tendance est aussi à la hausse pour les importations de produits laitiers de l'UEMOA en provenance de l'UE. Après une forte baisse en 1996, les importations de beurre en valeur ont régulièrement augmenté pour atteindre, en 2006, 4,8 millions d'euros contre 4 millions en 1995. Les importations en valeur des autres produits laitiers ont été multipliées par près de 2,5 (voir Figure 11 page suivante).

On observe qu'entre 1995 et 2006, les importations de tomates préparées ont doublé pour atteindre 40 millions d'euros en 2006. Mais on note toutefois une première chute des importations en 2000, puis une autre plus continue de-

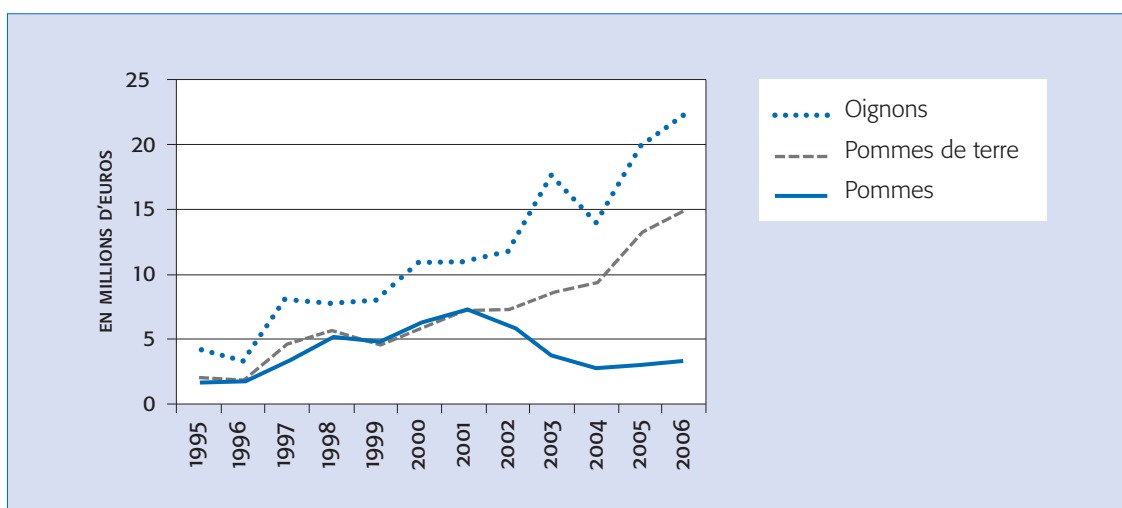
FIGURE 11 > Évolution des importations de produits transformés à base de céréales en provenance de l'Union européenne dans l'UEMOA



puis 2002. En plus de la mise en place du TEC de l'UEMOA en 2000, certains pays tels que le Burkina Faso et le Sénégal ont établi des restrictions supplémentaires sur les importations, ce qui a pu contribuer à freiner les importations. Les autres préparations de légumes représentent actuellement un poste significatif d'importations en provenance de l'UE pour l'UEMOA, qui est en croissance constante sur la période. Elles

représentaient près de 2 millions d'euros en 1995 contre plus de 8 millions d'euros en 2006. Les fruits et légumes frais semblent aussi être des marchés de plus en plus porteurs pour l'UE, particulièrement pour les oignons et les pommes de terre. Elles sont passées de 4 à 22 millions d'euros pour les oignons, de 2 à 14 millions d'euros pour les pommes de terre, et de 1,5 à 3 millions d'euros pour les pommes.

FIGURE 12 > Évolution des importations d'oignons, de pommes de terre et de pommes en provenance de l'Union européenne dans l'UEMOA



Des évolutions contrastées pour les importations de viandes européennes et une diminution des importations d'huile végétale

Les importations de viande de volaille venant de l'UE ont atteint des sommets au cours de la période étudiée. Le niveau des importations restait très important en valeur en 2006 avec près de 40 millions d'euros, mais la tendance est à la baisse depuis 2002, où différents États de l'UEMOA ont commencé à mettre en place des restrictions voire des interdictions sur les importations de volaille.

Les importations de viande bovine se maintiennent à un niveau largement inférieur à celui de 1995 malgré le contrecoup de la crise de la vache folle en Europe qui s'est traduit par une augmentation conjoncturelle des importations.

Les importations de viande porcine sont en pleine expansion sous l'impulsion de la demande croissante de la Côte d'Ivoire.

Les importations d'huile végétale sont revenues à un niveau inférieur à celui de 1995. Les importations d'huile de soja ont connu un boom entre 1997 et 1999, qui semble avoir été conjoncturel. Les importations des autres huiles sont très irrégulières, il est difficile de dégager une tendance particulière.

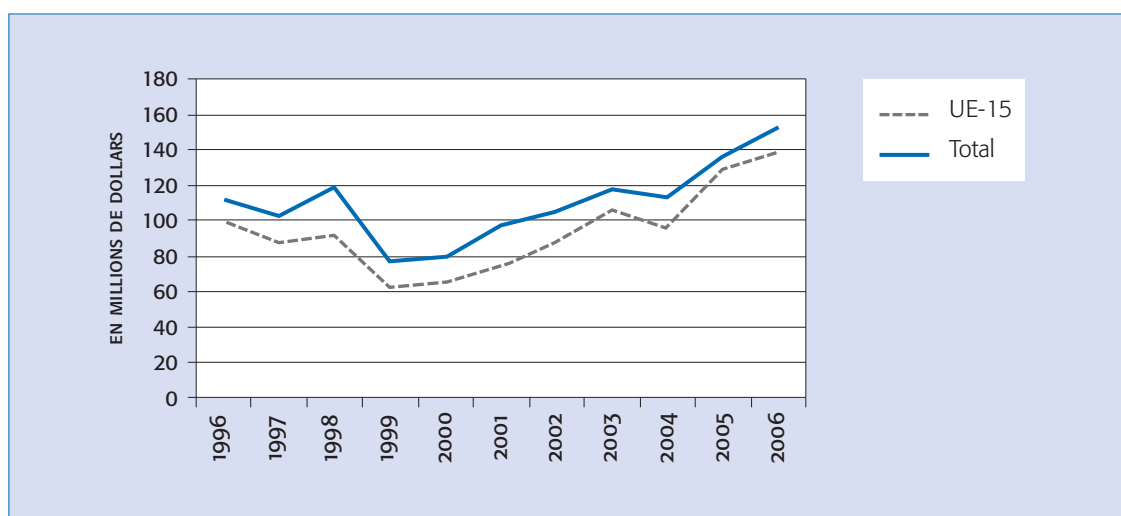
● ● Évolution des parts de marché de l'Union européenne

Dans le précédent paragraphe, nous avons pu observer la très forte croissance des exportations de l'UE à destination de l'UEMOA pour un grand nombre de produits de base. Pourtant, pour la majorité des produits étudiés, l'UE est en perte de compétitivité par rapport aux nouvelles puissances agricoles qui exportent maintenant leurs produits vers les pays de l'UEMOA.

Une augmentation des parts de marché de l'Union européenne pour seulement deux produits

Il y a peu de produits pour lesquels l'UE maintient ou accroît ses parts de marché dans les pays de l'UEMOA, mais c'est le cas pour un produit majeur : le blé tendre. Le blé tendre représente un poste d'importations agricoles conséquent de l'UEMOA, et c'est un poste en croissance. L'UE a renforcé sa position sur ce marché en atteignant 90 % des importations totales de l'UEMOA en 2006. Les importations totales de blé tendre s'élevaient à 152 millions de dollars en 2006, et les importations en provenance de l'UE à 137 millions.

FIGURE 13 > Évolution des importations de blé tendre dans la zone UEMOA



Les importations de beurre de l'UEMOA viennent essentiellement de l'UE. Elles ont doublé entre 1996 et 2006, passant de 3 à 6 millions de dollars. Cependant cela reste un petit marché, surtout si on le compare à celui de la poudre de lait pour lequel les importations de l'UEMOA s'élèvent à plus de 180 millions d'euros ! Cela peut être une des raisons pour laquelle les pays émergents ne se sont pas encore positionnés sur ce marché.

Une diminution des parts de marché de l'Union européenne

- Une augmentation des importations européennes mais moins forte que l'augmentation des importations totales : le lait en poudre, le sucre, les produits transformés, les fruits et légumes

L'UE perd des parts de marché pour deux produits majeurs : le lait en poudre et le sucre. L'UE était quasiment le seul fournisseur pour ces produits de 1996 à 1998 (cf. Annexe 6). Entre 1999 et 2003, les importations hors UE sont stables et ne dépassent pas 10 % des importations totales. Mais depuis 2004, le rythme des importations totales s'est accéléré. Les importations totales de lait en poudre de l'UEMOA sont passées de 80 millions de dollars environ

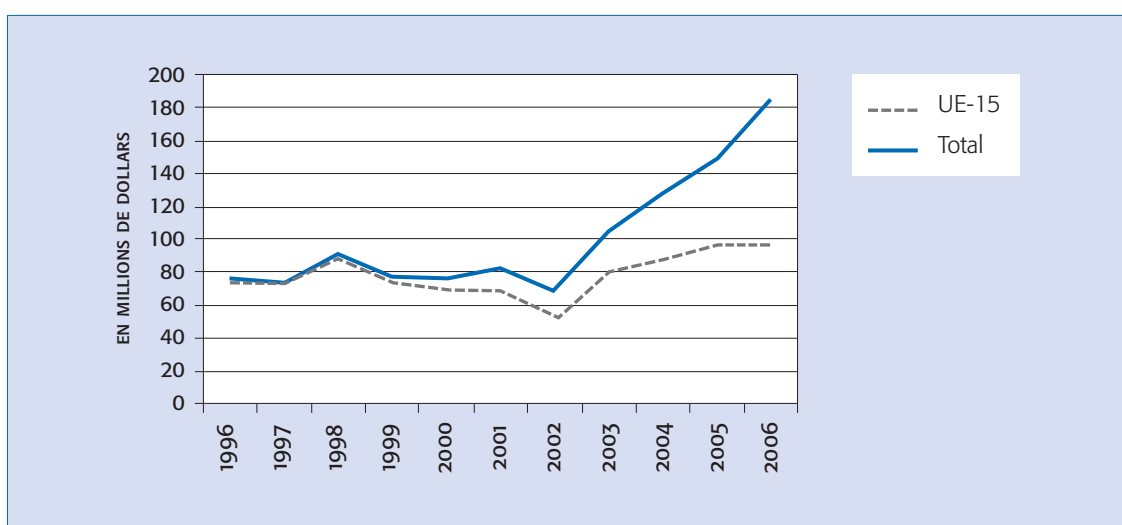
en 2002 à plus de 180 millions de dollars en 2006, tandis que les importations en provenance de l'UE stagnaient ! En 2006, 28 % des importations totales de lait en poudre et 53 % des importations de sucre de l'UEMOA provenaient des pays du Mercosur (voir Figure 14). On observe aussi une progression beaucoup moins forte des importations de produits transformés et de fruits et légumes frais en provenance de l'UE que des autres puissances agricoles.

- Une diminution des importations européennes tandis que les importations totales augmentent : la viande de bœuf et les huiles végétales

La viande bovine illustre tout à fait bien ce cas de figure. Si en 1996 les importations de viande bovine en provenance de l'UE représentaient l'essentiel des importations, elles ont continué de décliner sur la période tandis que, depuis 2001, les importations totales ne cessent d'augmenter. Seule exception : de 2002 à 2004, où suite à la crise de la vache folle en Europe, les volumes de viande bovine exportés par l'UE ont augmenté.

Les principaux fournisseurs en viande bovine de l'UEMOA sont les pays d'Asie du Sud avec 78 % des importations totales en 2006 (Inde). Les 20 % restant sont exportés par les pays du Mercosur. L'explosion des importations de

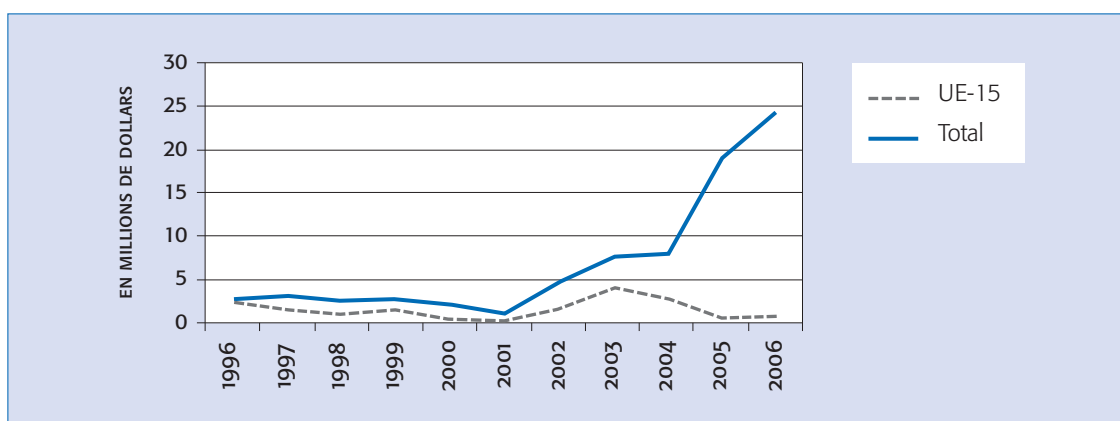
FIGURE 14 > Évolution des importations de lait en poudre dans la zone UEMOA



l'UEMOA ces dernières années interpelle : elles sont passées de 1 million à 24 millions de dollars en cinq ans ! L'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs proposant de la viande bovine à faible coût a créé une nouvelle demande dans les pays de l'UEMOA (voir Figure 15).

On a un peu le même cas de figure avec les huiles végétales, où les importations totales de l'UEMOA sont passées de 70 millions de dollars en 2000 à 268 millions en 2006, tandis que les importations en provenance de l'UE ont été divisées par deux.

FIGURE 15 > Évolution des importations de viande bovine dans la zone UEMOA



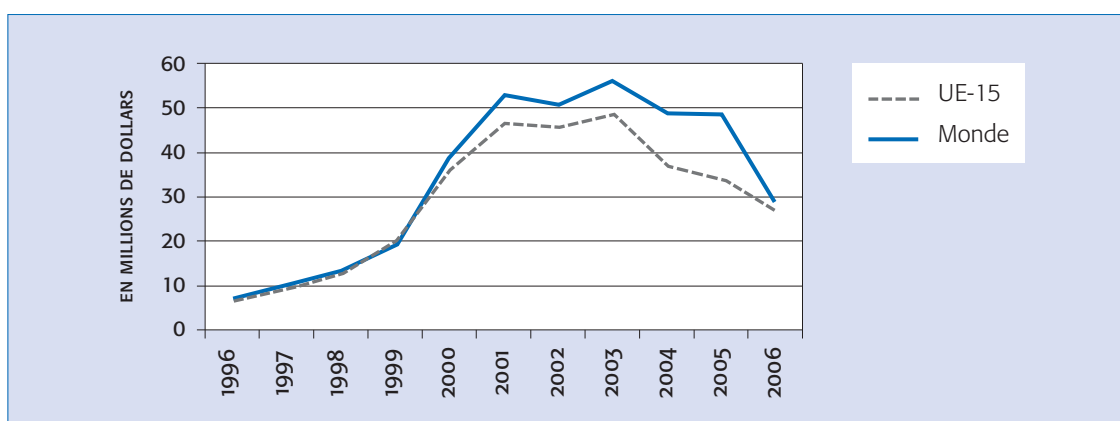
- *Une diminution des importations européennes en phase avec une diminution des importations totales : la viande de volaille*

Pour d'autres produits, la diminution des importations en provenance de l'UE s'inscrit dans une dynamique de baisse des importations totales. Les importations de volaille dans l'UEMOA étaient toujours importantes en 2006 puis-

qu'elles s'élevaient à près de 30 millions de dollars mais néanmoins, la tendance est à la baisse depuis 2004. Cela est cohérent avec le contexte général caractérisé par un renforcement de la protection aux frontières vis-à-vis de ces importations dans les pays de la sous-région.

Mais les parts de marché de l'UE ont tout de même reculé autour de 70 % en 2005.

FIGURE 16 > Évolution des importations de volaille dans la zone UEMOA



V. Conclusion

Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture, l'UE a lancé plusieurs réformes de la PAC qui vont dans le sens d'une plus grande libéralisation des marchés et d'un soutien ciblé sur les revenus sans lien avec la production. Cela a entraîné de fait une diminution importante des distorsions de production et de concurrence provoquées par la PAC bien que le budget consacré à la PAC ait continué d'augmenter. Notre approche ne nous permet pas de tirer des conclusions sur l'impact des réformes de la PAC sur la production. Nous pouvons juste remarquer que la baisse des prix d'intervention, voire leur suppression, n'ont pas forcément entraîné une réduction de la production communautaire.

L'UE est actuellement le premier exportateur de marchandises agricoles dans le monde. Les pays en développement, et en particulier ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, sont des marchés importants pour l'UE, notamment pour le lait en poudre, le sucre et le blé, et de plus en plus porteurs pour les autres produits tels que les fruits et légumes, la viande de porc et les produits agroalimentaires. Cependant, si l'UE reste le principal fournisseur de biens alimentaires pour les pays de l'UEMOA, elle a perdu des parts de marché pour la quasi-totalité des produits étudiés suite à l'apparition des nouvelles puissances agricoles sur les marchés des PED. La suppression définitive du gel des terres obligatoire pour les grandes cultures et des quotas laitiers a été proposée par la Commission européenne lors du bilan de santé (2007). La Commission européenne souhaite mettre un terme aux politiques de restriction de l'offre pour les produits agricoles européens compétitifs, afin de permettre à l'UE de profiter de la croissance de la demande dans les PED.

L'avenir des échanges commerciaux agricoles entre l'UE et les PED dépend aussi de l'évolution de la production agricole dans ces pays. Aujourd'hui, plus d'une vingtaine de PED sont importateurs nets de produits agricoles et 88 PED souffrent d'un déficit vivrier (FAO, 2007). Cette situation peut paraître paradoxale dans des pays où la population qui vit de l'agriculture est souvent encore majoritaire. Les politiques nationales inadaptées qui ont encouragé les importations bon marché pour favoriser la population urbaine, et la pression des institutions internationales pour libéraliser le secteur agricole des PED dans les années 80-90, peuvent en partie expliquer cette situation. Or le contexte actuel de hausse des cours des biens alimentaires montre les limites de ce système pour les populations démunies des PED.

Ces derniers temps, plusieurs déclarations ont été faites au sein de la Communauté internationale pour encourager les investissements dans l'agriculture et les infrastructures en zone rurale des PED afin d'augmenter la production agricole locale (Diouf et Séverino, 2007). La majorité des paysans du Sud, qui pratiquent actuellement une agriculture de subsistance, doivent disposer des moyens nécessaires pour créer des excédents et répondre ainsi — au moins en partie — à l'augmentation de la demande locale. La question de la concurrence des importations avec la production locale est complexe et doit être étudiée au cas par cas. Cependant, on remarque que lorsque les pays de l'UEMOA ont pris des mesures de protection commerciale vis-à-vis des importations de viande de volaille, celles-ci se sont avérées efficaces pour inverser la tendance. Or l'avenir des politiques commerciales dépend en partie de l'issue des négociations à l'OMC, mais aussi des négociations commerciales bilatérales telles que les APE qui sont actuellement négociés entre l'UE et les pays ACP, ou encore de la conditionnalité de l'aide octroyée par les organisations internationales.



Références bibliographiques

- Alpha A., Gérard F., Hermelin B., Wagner A.** (2006), *Impact des mesures de soutien à l'exportation et de l'aide alimentaire sur la sécurité alimentaire*, Rapport d'étude, GRET.
- AND International** (2002), *Évaluation de l'OCM lait*, pour la Commission européenne.
- Bureau** (2007), *La politique agricole commune*, Éd. La Découverte, Collection Repères.
- Bureau, Matthews** (2005), *EU agricultural policy: What Developing Countries need to know*, Institute for International Integration Studies.
- Butaut, Gohin, Guyomard, Barjoui** (2005), *La réforme de la Politique agricole commune de juin 2003 : que peut-on attendre du découplage de la politique de soutien des revenus ?*, Séminaire Fourgeaud du 9 mars 2005.
- Commission européenne** (2007), *Overview of the implementation of direct payments under the CAP in Member States*.
- Communication de la Commission** au Conseil et au Parlement européen (20/11/2007), *Préparer le bilan de santé de la PAC réformée*.
- Courleux F., Guyomard H., Levert F.** (2007), *Étude prospective sur le fonctionnement des marchés de droit au paiement et de la réserve nationale mis en place dans le cadre de la réforme de la PAC de juin 2003*, 04.H1.01.01.
- Diouf, Séverino** (2007), *La hausse des cours agricoles, risque ou chance pour l'Afrique ?*
- Lebret M.-C. et Alpha A.** (2007), *Agriculture et OMC en Afrique : comprendre pour agir*, Éditions du GRET.
- Lopez J.A.** (2001), *Découplage : une vue d'ensemble du concept*, OCDE.
- MAAPAR et Chambres d'agriculture** (2004), *La nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) : les modalités d'application nationale 2005-2006-2007*.
- MAP** (Monitoring Agritrade Policy)-Brief (mai et juillet 2007), *The 2007 outlook for world agricultural commodity markets*, DG for Agriculture and Rural Development.
- OCDE** (2007), *Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 2007*.
- OXFAM** (2002), *Milking the CAP: How Europe's dairy regime is devastating livelihoods in the developing world*.
- OXFAM, ActionAid, Caritas, CIDSE** (2005), *Green but not clean: why a comprehensive review of Green Box Subsidies is necessary*.
- Panagariya** (2006), *Agricultural liberalisation and the Least Developed Countries: 6 fallacies*, Rapports financiers du FEOGA de 1995 à 2006.

Annexes

- [Annexe 1](#) Produits retenus dans l'analyse
- [Annexe 2](#) Composition des groupes de pays
- [Annexe 3](#) Évolution des dépenses de restitutions par secteur
- [Annexe 4](#) Évolution des exportations de l'UE
- [Annexe 5](#) Destination des exportations de l'UE-15
- [Annexe 6](#) Évolution de la part des importations totales de l'UEMOA en provenance de l'UE-15

Annexe 1 — Produits retenus dans l'analyse

CÉRÉALES ET PRODUITS À BASE DE CÉRÉALES

blé
seigle
maïs
riz
farines
pâtes
autres produits

LAIT ET PRODUITS LAITIERS

lait
beurre
autres produits

SUCRE

HUILES VÉGÉTALES

colza
tournesol
olive

FRUITS ET LÉGUMES

oignons
pommes de terre
oranges
pommes
tomates préparées
autres légumes préparés

VIANDES

bœuf
volaille
porc

Annexe 2 — Composition des groupes de pays

PAYS À HAUT REVENU (PHR)

Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Arabie Saoudite, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Brunei, Canada, Chypre, Corée du Sud, Émirats arabes, Estonie, États-Unis, Guam, Hong Kong, Iles Caïman, Iles Cook, Iles Féroé, Iles Vierges, Islande, Israël, Japon, Koweït, Liechtenstein, Macao, Malte, Nouvelle Zélande, Qatar, République Tchèque, Singapour, Slovénie, Suisse, Taïwan, Trinité et Tobago.

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE (PRI)

Afrique du Sud, Argentine, Belize, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Dominique, Gabon, Grenade, Guinée équatoriale, Hongrie, Kazakhstan, Libye, Lituanie, Malaisie, Mariannes du Nord, Maurice, Mayotte, Mexique, Monténégro, Oman, Palaos, Panama, Pologne, Roumanie, Russie, Sainte Lucie, St Kits et Nevis, St Vincent, Samoa, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Turquie, Uruguay, Venezuela.

AUTRES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (PED)

Afghanistan, Algérie, Anguilla, Albanie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Colombie, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Corée du Nord, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, République Dominicaine, Égypte, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Laos, Lesotho, Lettonie, Liban, Liberia, Macédoine, Maldives, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Montserrat, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Niue, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Pierre et Miquelon, El Salvador, Sao Tome et Principe, Sierra Leone, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Tchad, Territoires Palestiniens, Thaïlande, Timor Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Zimbabwe.

RÉPARTITION DES PAYS DE LA CATÉGORIE « AUTRES PAYS EN DÉVELOPPEMENT » EN SOUS-RÉGIONS

Asie du Sud et de l'Est et Pacifique (ASEP)

Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Corée du Nord, Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Kiribati, Laos, Maldives, Micronésie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor Est, Timor Leste, Tonga, Vanuatu, Vietnam.

Europe et Asie centrale (EAC)

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Iles Sandwich, Kirghizistan, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Mongolie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Yougoslavie.

Amérique latine et Caraïbes (ALC)

Bolivie, Colombie, Cuba, République Dominicaine, Équateur, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Paraguay, Pérou, El Salvador, Suriname.

Afrique du Nord et Moyen-Orient (ANMO)

Algérie, Cisjordanie, Égypte, Iran, Iraq, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires Palestiniens, Tunisie, Yémen.

Afrique subsaharienne (ASS)

Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Liberia, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

Annexe 3 — Évolution des dépenses de restitutions par secteur

(en millions d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Céréales	1 129	320	532	478	883	823	259	99	175	72	124	127
Sucre	1 314	1 232	1 116	1 370	1 592	1 438	1 008	1 151	1 021	988	1 080	1 116
Lait et produits laitiers	2 290	1 616	1 753	1 426	1 439	1 571	1 106	1 159	1 595	1 494	1 140	724
Viande bovine	1 761	1 559	1 499	774	594	661	362	386	295	250	212	118
Viande porcine	118	101	72	74	275	262	55	27	17	42	19	81
Volailles	172	127	71	77	92	72	51	71	94	85	80	
Produits transformés	574	491	566	556	576	572	435	413	433	380	335	274
TOTAL	7 802	5 705	5 884	4 826	5 572	5 646	3 400	3 432	3 729	3 384	3 051	2 493

Annexe 4 — Évolution des exportations de l'Union européenne

	MOYENNE*	MAXIMUM*	MINIMUM*	ÉCART TYPE	INDICATEUR D'INSTABILITÉ**	TAUX DE CROISSANCE 1995-2006
Blé	9 571,23	11 428,72	7 802,90	1 390,85	0,21	2,98 %
Seigle	983,52	1 921,03	397,40	584,13	0,59	-73,67 %
Riz	321,97	407,87	232,88	43,12	0,22	11,20 %
Maïs	195,35	341,00	86,33	80,66	0,54	-44,23 %
Avoine	483,69	824,15	151,90	210,53	0,45	-34,73 %
Autres produits à base de céréales	626,39	851,09	486,93	110,63	0,10	70,07 %
Pâtes alimentaires	700,01	808,29	600,94	58,93	0,10	24,03 %
Farines alimentaires	547,81	722,91	369,30	119,25	0,05	95,75 %
Lait en poudre	745,80	977,42	497,72	140,98	0,16	-49,08 %
Lait pasteurisé	226,27	368,87	152,02	77,77	0,20	-9,20 %
Lait concentré	279,35	346,42	193,75	55,20	0,11	-37,07 %
Fromages	498,14	580,41	398,32	48,35	0,08	9,72 %
Beurre	223,18	323,60	159,37	61,45	0,21	25,87 %
Autres produits laitiers	190,45	281,41	126,96	55,56	0,26	31,07 %
Sucre	5 249,99	6 193,84	4 054,59	714,06	0,21	9,99 %
						.../...

* en milliers de tonnes

** indicateur d'instabilité = écart type des coefficients de variation annuels

	MOYENNE*	MAXIMUM*	MINIMUM*	ÉCART TYPE	INDICATEUR D'INSTABILITÉ **	TAUX DE CROISSANCE 1995-2006
Huile de soja	860,88	1 128,25	477,42	240,49	0,28	-31,31 %
Huile d'olive	302,24	387,53	183,65	76,36	0,19	96,20 %
Huile de palme	124,04	293,94	38,66	83,06	0,22	660,38 %
Huile tournesol	198,78	486,29	86,99	120,74	0,35	-72,42 %
Huile de colza	198,43	488,56	4,14	185,99	0,50	-98,86 %
Tomates préparées	581,19	744,71	429,79	106,44	0,10	73,27 %
Pommes de terre	538,45	829,97	237,80	177,14	0,63	107,17 %
Oignons	446,53	660,33	191,28	151,92	0,23	245,22 %
Pommes	451,17	618,83	357,69	69,59	0,19	45,00 %
Oranges	532,39	660,83	390,07	77,16	0,15	-25,96 %
Viande de porc	1 101,54	1 789,74	512,06	430,93	0,20	249,52 %
Viande de bœuf	466,53	757,16	173,38	225,23	0,19	-76,59 %
Viande de volaille	977,07	1 109,90	803,61	75,62	0,09	23,42 %

Source : Calculs de l'auteur d'après les données Comext

* en milliers de tonnes

** indicateur d'instabilité = écart type des coefficients de variation annuels

Annexe 5 — Destination des exportations de l'UE-15

	PART DANS LES EXPORTATIONS TOTALES DE L'UNION EUROPÉENNE						TAUX DE CROISSANCE 1995-2006		
	PHR		PRI		AUTRES PED		PHR	PRI	AUTRES PED
	1995	2006	1995	2006	1995	2006			
Blé	4 %	9 %	31 %	8 %	65 %	83 %	121 %	-73 %	31 %
Seigle	57 %	83 %	38 %	15 %	5 %	2 %	-61 %	-90 %	-88 %
Mais	61 %	89 %	0 %	4 %	39 %	6 %	-18 %	-	-91 %
Riz	36 %	67 %	31 %	22 %	33 %	11 %	109 %	-22 %	-62 %
Farines	42 %	30 %	24 %	31 %	29 %	40 %	37 %	156 %	167 %
Pâtes	57 %	58 %	22 %	18 %	21 %	22 %	26 %	2 %	34 %
Autres produits à base de céréales	64 %	63 %	27 %	25 %	8 %	12 %	68 %	55 %	143 %
Lait en poudre	26 %	19 %	31 %	11 %	43 %	70 %	-64 %	-82 %	-16 %
Lait pasteurisé	70 %	39 %	16 %	41 %	11 %	20 %	-50 %	132 %	57 %
Lait concentré	38 %	58 %	28 %	21 %	34 %	21 %	-4 %	-53 %	-61 %
Beurre*	28 %	31 %	28 %	29 %	42 %	39 %	39 %	28 %	16 %
Fromages	56 %	55 %	25 %	33 %	18 %	12 %	7 %	43 %	-29 %
Autres produits laitiers	31 %	44 %	49 %	33 %	19 %	22 %	87 %	-13 %	54 %
Huile de soja	18 %	26 %	27 %	44 %	54 %	30 %	-3 %	12 %	-62 %
Huile d'olive	82 %	76 %	13 %	18 %	4 %	6 %	82 %	178 %	148 %
Huile de tournesol	22 %	68 %	38 %	18 %	38 %	13 %	-12 %	-87 %	-90 %
Tomates préparées	53 %	54 %	21 %	23 %	26 %	24 %	45 %	86 %	58 %
Pommes de terre	65 %	26 %	20 %	50 %	15 %	24 %	-15 %	405 %	231 %
Oignons	35 %	11 %	40 %	51 %	25 %	38 %	424 %	245 %	340 %
Pommes	30 %	25 %	57 %	53 %	13 %	22 %	18 %	36 %	147 %
Oranges	32 %	32 %	61 %	54 %	6 %	13 %	-26 %	-34 %	53 %
Viande de porc	61 %	42 %	36 %	51 %	2 %	7 %	143 %	385 %	918 %
Viande de volaille*	47 %	23 %	33 %	48 %	20 %	28 %	-39 %	80 %	76 %
Viande de bœuf	18 %	21 %	43 %	64 %	38 %	15 %	-73 %	-65 %	-91 %
Sucre	23 %	33 %	22 %	14 %	49 %	51 %	57 %	-32 %	16 %

* données disponibles à partir de 1996 65 % principal marché d'exportation

Source : Calculs de l'auteur d'après les données Comext

Annexe 6 — Évolution de la part des importations totales de l'UEMOA en provenance de l'UE-15

	LEP	Sucre	Produits agroaliment.	Fruits et légumes	Viande de volaille	Viande bovine	Huiles végétales	Beurre	Blé tendre
1996	97 %	95 %	94 %	90 %	99 %	91 %	83 %	99 %	89 %
1997	100 %	92 %	88 %	86 %	98 %	50 %	73 %	100 %	85 %
1998	96 %	93 %	90 %	58 %	98 %	33 %	63 %	100 %	77 %
1999	95 %	76 %	83 %	54 %	99 %	53 %	75 %	100 %	82 %
2000	91 %	92 %	79 %	63 %	94 %	18 %	61 %	100 %	82 %
2001	83 %	67 %	69 %	61 %	88 %	16 %	28 %	93 %	76 %
2002	77 %	68 %	60 %	61 %	89 %	32 %	28 %	100 %	82 %
2003	77 %	67 %	67 %	57 %	86 %	54 %	18 %	85 %	90 %
2004	69 %	59 %	60 %	54 %	75 %	35 %	12 %	97 %	84 %
2005	64 %	59 %	58 %	59 %	70 %	2 %	9 %	98 %	95 %
2006	53 %	46 %	54 %	65 %	94 %	2 %	7 %	98 %	90 %
Parts de marchés			Diminution					Augmentation	
En valeur	Stables	En baisse	En hausse	En hausse	En hausse	En baisse	En baisse	En hausse	En hausse

Source : Calculs de l'auteur d'après les données Comtrade

Coordination SUD

(Solidarité Urgence Développement)

Créée en 1994, Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, regroupe plus de 130 ONG qui mènent des actions humanitaires d'urgence et d'aide au développement. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer et de relations internationales, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail permettant aux ONG de mettre en synergie leurs positions et d'élaborer un travail conjoint de plaidoyer.

Ainsi, la Commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD, pilotée par le GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques) et le CFSI (Comité français pour la solidarité internationale), regroupe les ONG de solidarité internationale qui agissent pour une prise en considération du sort des paysans du Sud dans les négociations commerciales internationales.

L'objectif du groupe consiste à coordonner les travaux réalisés par ses participants, d'assurer une concertation entre ONG membres et de les porter auprès des acteurs sociaux et des décideurs politiques internationaux. Il s'accorde sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD en un ensemble de lieux (Concord au niveau européen, FAO, OMC, CNUCED) et échange des informations sur les enjeux internationaux en cours. Il est mandaté par Coordination SUD pour prendre des positions au nom du collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

La commission est composée de deux collectifs :

- le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement) et le CFSI (Comité français pour la solidarité internationale) ;
- et des ONG suivantes :
 - AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs)
 - CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
 - Fédération Artisans du Monde,
 - GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques)
 - IRAM (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement)
 - Peuples Solidaires
 - Oxfam France – Agir Ici
 - Secours Catholique – Caritas France
 - Secours Populaire Français
 - Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF)

> **Contacts Commission Agriculture et Alimentation :**

Fabrice Ferrier, responsable des programmes internationaux, Coordination SUD, tél. 01 44 72 80 03, ferrier@coordinationsud.org

Arlène Alpha, responsable du pôle Politiques publiques et Régulations internationales, GRET, tél. 01 70 91 92 92 09, alpha@gret.org

Pascal Erard, responsable plaidoyer, CFSI, tél. 01 44 83 63 41, erard@cfsi.asso.fr

Ce rapport a été rédigé par le : **GRET**

Ce rapport a été réalisé
avec le soutien financier
du ministère français des Affaires
étrangères et européennes.



Les points de vue exposés sur ce document reflètent l'opinion de Coordination SUD et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel du ministère des Affaires étrangères et européennes.